



École arménienne Sourp Hagop  
Սուրբ Յակոբ ազգային վարժարան

---

CODE DE VIE

---

*Révision 2018-2019*

## **HEURES D'OUVERTURE**

L'école est ouverte de 7 h 30 à 18 h.

Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 16 h 30.

Le service de garde est ouvert de 16 h 15 à 18 h.

## **NOUS REJOINDRE**

### **Secrétariat de l'école**

Pour le primaire : Mme Sarine Mikaelian (514) 332-1373 poste 252

Pour le secondaire : Mme Salpie Ladayan (514) 332-1373 poste 223

Information d'ordre général : Mme Sylva Yessayan (514) 332-1373 poste 222

Site Internet : [www.ecolesourphagop.com](http://www.ecolesourphagop.com)

Courriel : [secretariat@ecolesourphagop.com](mailto:secretariat@ecolesourphagop.com)

Page Facebook : École arménienne Sourp Hagop

Compte Twitter : @EAsourphagop

Compte Instagram : @ecolesourphagop

# Table des matières

<i>Introduction</i> .....	5
<i>Présentation générale</i> .....	6
Notre mission .....	6
Nos valeurs .....	6
Quelques principes.....	6
Assiduité.....	7
Horaire de la journée .....	7
Absence et retard.....	7
Départ durant le temps de classe .....	7
Fugue.....	7
Voyage .....	7
Transport .....	7
Fermeture d'urgence .....	8
Fermeture en cas d'urgence.....	8
Fermeture en cas d'intempéries.....	8
Conditions médicales.....	8
Maladie contagieuse.....	8
Médicaments.....	8
Blessure .....	8
Allergies sévères.....	8
Restrictions médicales.....	8
<i>Profil de l'élève</i> .....	9
Réussir dans ses études .....	9
S'épanouir au niveau personnel.....	9
Contribuer de façon positive et responsable à la vie de l'école .....	10
<i>Encadrement des élèves du préscolaire et du primaire</i> .....	11
Soutien à l'élève.....	11
Suivis de l'élève (Portail).....	11
Récompenses.....	12
Récompense mensuelle.....	12
Récompenses par classe.....	12
Remise de certificats de mérite .....	12
Intervention par paliers (en cas d'écarts de comportements répétés) .....	12
<i>Encadrement des élèves du secondaire</i> .....	14
Soutien à l'élève.....	14
Suivis de l'élève (Portail).....	14
Récompenses.....	14

Récompense trimestrielle.....	14
Remise de mention de mérite .....	15
Intervention par paliers (en cas d'écarts de comportements répétés) .....	15
<i>Annexe 1 : Conséquences formatives et valeur dans COBA pour le primaire ....</i>	<i>17</i>
<i>Annexe 2 : Conséquences formatives et valeur dans COBA pour le secondaire</i>	<i>25</i>

# Introduction

Bienvenue à l'école arménienne Sourp Hagop!

Le présent Code de vie s'adresse plus particulièrement aux familles et aux jeunes qui choisissent L'École arménienne Sourp Hagop. Nous encourageons fortement tous les élèves et les parents de l'école de bien lire la présente politique qui fait d'ailleurs partie du contrat de services éducatifs que les parents signent chaque année. Plus largement, il s'adresse à toutes les personnes de la communauté éducative de l'École - membres du personnel permanents et occasionnels, de même que les bénévoles - qui y trouveront les éléments utiles à l'exercice de leurs fonctions en tant qu'éducateurs.

Le présent Code de vie se veut un outil de référence qui regroupe les règles, les politiques et les procédures de l'école dans le but de clarifier les attentes, de maintenir l'ordre et la discipline et d'assurer la sécurité de tous au sein de l'école. Afin d'assurer un climat d'apprentissage optimal pour la réussite de tous, nos élèves doivent répondre à des exigences élevées en termes de comportements et de communication. De plus, nous encourageons nos élèves à réguler leur propre comportement en faisant des choix qui s'arriment avec les attentes de l'École et la société.

Nous vous remercions de votre confiance et nous avons bien hâte de collaborer ensemble afin d'optimiser votre expérience au sein de l'École arménienne Sourp Hagop.

Sincèrement,

L'Équipe de direction

**Lory Abrakian**  
Directrice de l'École

**Josée Fontaine**  
Directrice des services éducatifs

---

## Présentation générale

---

### Notre mission

---

L'école arménienne Sourp Hagop, fondée en 1974, se veut un établissement d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire qui **éduque, instruit, socialise et qualifie** nos élèves tout en leur transmettant les traditions et les valeurs de leur héritage arménien au sein de la société québécoise. Nous renforçons chez nos élèves le désir d'être apprenant pour la vie et celui de contribuer à la grande communauté en s'épanouissant et en se responsabilisant en tant que citoyens du monde.

### Nos valeurs

---

L'École arménienne Sourp Hagop est un lieu où l'on préconise **le respect, la responsabilité, la collaboration et la persévérance** comme les valeurs de l'école.

### Quelques principes

---

- Le civisme implique une participation appropriée à la vie de l'École de la part de l'**élève**. Les citoyens actifs et engagés connaissent leurs droits, mais, chose plus importante encore, ils assument la responsabilité de la protection de leurs droits et de ceux d'autrui.
- Les **parents** sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant; ils ont un rôle de modèles dans la construction de l'estime de soi de leur enfant, à la base de leur réussite scolaire et de leur développement intégral. Aussi la collaboration des parents est-elle essentielle dans l'application du Code de vie.
- L'**enseignante** ou l'**enseignant** est le premier responsable de l'encadrement pédagogique et de l'application du Code de vie dans le cadre de ses cours. Cette personne collabore avec les autres éducatrices et éducateurs dans la mise en œuvre des exigences communes. Les **membres de la direction** et les **autres membres de l'équipe** collaborent à l'application du code de vie au sein de l'École.
- Les **membres de la direction concernés** coordonnent les interventions, favorisent les échanges en vue d'établir la concertation et appuient les divers intervenants.
- Sauf autorisation spéciale, le Code de vie s'applique quand l'élève est sous la responsabilité de l'école.
- Dans la mesure du possible, les sanctions ont un lien avec le comportement fautif et visent la réparation.

### Horaire de la journée

De la maternelle à la 5e secondaire, les cours débutent à 8h30 et se terminent à 16h00. Les élèves doivent être présents en classe à la cloche, sinon ils sont considérés en retard.

### Absence et retard

Lors d'une absence ou d'un retard imprévu, les parents en informent la secrétaire du primaire ou celle du secondaire par téléphone. L'élève en retard doit passer par l'entrée principale et se présenter au secrétariat avec son parent. Lors d'une absence ou d'un retard prévu pour un rendez-vous, le parent avise l'enseignant par écrit par le biais de l'agenda ou par l'entremise du portail parent.

### Départ durant le temps de classe

Lorsqu'un élève doit quitter l'école, les parents doivent obligatoirement se présenter au secrétariat afin de signer le registre de départ.

### Fugue

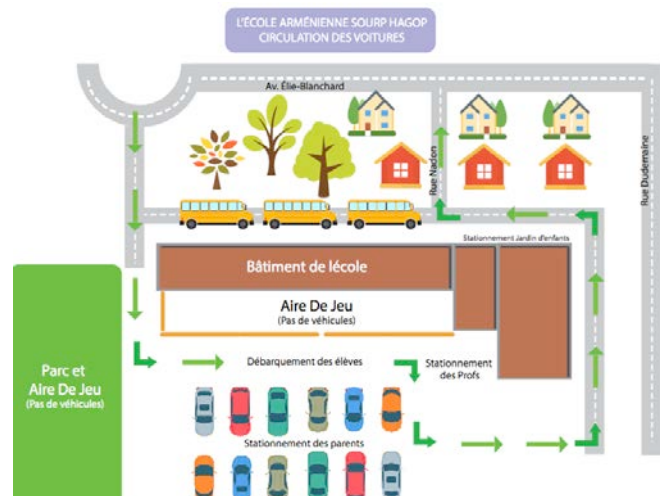
Pour une raison ou une autre, lorsqu'un enfant quitte l'école sans permission, l'école en informe immédiatement les parents et prend avec eux les mesures qui s'imposent. En cas d'impossibilité de rejoindre les parents, l'école demande l'assistance du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin d'assurer au maximum la sécurité de l'enfant.

### Voyage

Lorsqu'un élève s'absente pour un voyage, l'enseignant n'est pas tenu de remettre des travaux scolaires avant son départ. Les travaux non faits durant l'absence de l'élève seront remis à l'autorité parentale à leur retour.

### Transport

Les parents qui accompagnent leur enfant en voiture doivent respecter le plan de circulation ci-dessous ainsi que les consignes du personnel de l'école présent pour assurer la sécurité de nos enfants. De plus, les parents qui viennent chercher les élèves habituellement transportés par autobus doivent obligatoirement se présenter et s'identifier au secrétariat. Les élèves du primaire ne peuvent pas attendre leurs parents au centre communautaire après l'école. Ils doivent absolument aller au service de garde. Une salle d'étude est prévue aussi pour les élèves du secondaire.



## Fermeture d'urgence

---

### Fermeture en cas d'urgence

Pour des motifs exceptionnels, l'école pourrait être fermée en cours de journée. Dans un tel cas, nous communiquerons avec l'une des personnes responsables identifiées sur la fiche d'urgence de votre enfant. Si nous devons quitter le terrain de l'école, nous nous dirigerons au centre communautaire arménien (3401 rue Olivar-Asselin).

### Fermeture en cas d'intempéries

Dans des situations climatiques difficiles, il peut y avoir suspension du service de transport ou fermeture de l'école. Dans ces deux cas, un message sera inscrit sur le site de l'école ainsi que sur les réseaux sociaux de l'école. Lorsque c'est possible, un message sera également enregistré sur la boîte vocale de l'école et un courriel sera envoyé aux parents.

## Conditions médicales

---

### Maladie contagieuse

Lorsqu'une maladie contagieuse est constatée par les parents, il est important de le signaler à l'école. Selon les recommandations de la santé publique, il est possible que votre enfant doive demeurer à la maison.

### Médicaments

Seuls les médicaments prescrits seront administrés à l'école. Ceux-ci devront se trouver dans le contenant original avec la posologie. Un formulaire d'autorisation disponible au secrétariat ou sur le site de l'école devra être rempli et signé par l'autorité parentale.

### Blessure

En cas de blessure, un membre du personnel prodigue les premiers soins, selon les limites de ses compétences. Lors d'une blessure grave, l'autorité parentale est avisée systématiquement. S'il y a une urgence, l'élève est transporté à l'hôpital en ambulance aux frais de l'autorité parentale. Pour toute blessure importante, un rapport d'accident est rempli et signé par l'intervenant qui assure le suivi.

### Allergies sévères

L'autorité parentale a la responsabilité d'avertir l'école si leur enfant a des allergies sévères qui peuvent créer une situation de choc anaphylactique nécessitant des soins d'urgence spéciaux. Dans ces cas, le parent est responsable de fournir et de renouveler les auto-injecteurs EPIPEN (un minimum de 2 est requis par l'école).

### Restrictions médicales

Si votre enfant est trop malade pour sortir aux récréations, nous vous demandons qu'il prolonge sa convalescence à la maison. Dans le cas d'une incapacité à participer au cours d'éducation physique ou en cas de retrait prolongé lors des récréations, un billet médical est requis.



---

## Profil de l'élève

---

Le profil de l'élève décrit les compétences, les habiletés et les comportements attendus des élèves de l'école arménienne Sourp Hagop, du début de leur parcours au préscolaire jusqu'à la fin de leurs études secondaires. Il se compose de trois composantes: la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et la contribution à la vie de l'école.

### Réussir dans ses études

---

- Fournir le meilleur de soi-même de façon quotidienne ;
- Participer activement à toutes les activités d'apprentissage ;
- Apporter tous les effets nécessaires à son apprentissage en classe ;
- S'assurer de compléter tous les devoirs et travaux dans les délais fixés ;
- Discuter avec ses parents de ses progrès ou défis à surmonter.

### S'épanouir au niveau personnel

---

- Respecter les personnes en autorité ;
- Circuler calmement dans l'école ;
- Être courtois et poli ;
- Respecter la propriété de l'école et celle des autres ;
- Être responsable de tout objet personnel apporté à l'école pour des fins éducatives ;
- S'abstenir de l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues ;
- Apporter des collations saines (fruits, légumes, yogourt et fromage) et qui ne mettent pas la vie des élèves allergiques en danger ;
- S'abstenir de toute forme d'agression, d'intimidation et de harcèlement ;
- Participer aux activités scolaires, culturelles et/ou communautaires ;
- Respecter le temps du dîner en parlant à voix basse ;
- Être un modèle à l'école et dans la communauté ;
- Se soucier de son hygiène personnelle ;
- Se présenter à l'école portant l'uniforme obligatoire selon les consignes du code vestimentaire avec une apparence soignée sans artifices (maquillage et couleurs de cheveux naturels) :
  - o Filles
    - Polo à manches courtes ou longues aux initiales de l'école ;
    - Gilet (cardigan) bleu marine aux initiales de l'école ;
    - Jupe (style écossais) de l'école ou pantalon bleu marine ;
    - Chaussettes ou collants blancs ou bleu marine ;
    - Souliers de ville noirs en cuir ou en tissu avec lacets et semelles noires.
  - o Garçons :
    - Polo à manches courtes ou longues aux initiales de l'école ;
    - Gilet (cardigan) bleu marine aux initiales de l'école ;
    - Pantalon bleu marine coupe classique sans poches sur les côtés (cargo) ;
    - Souliers de ville noirs en cuir ou en tissu avec lacets et semelles noires.

- o Tenue d'éducation physique :
  - Short ou pantalon bleu marine aux initiales de l'école ;
  - T-shirt gris ou chandail molletonné bleu marine aux initiales de l'école ;
  - Souliers de course (différents des souliers pour la cour d'école).
- o Les bijoux et accessoires décoratifs excessifs sont interdits, à moins qu'ils soient autorisés par l'école pour des occasions spéciales ;
- o Il est important d'habiller les enfants du préscolaire et du primaire selon la température prévue. Ce n'est que lors de pluies abondantes et de froids excessifs que nous les gardons à l'intérieur (-25 °C avec l'indice de refroidissement éolien, informations provenant d'Environnement Canada).
- o Au laboratoire, un sarrau doit être porté par-dessus l'uniforme afin de le protéger ;
- o Interdictions :
  - S'abstenir de porter des casquettes ou des foulards à moins qu'ils soient autorisés pour des occasions spéciales ;
  - Les objets de valeur suivants doivent rester dans les casiers s'ils sont apportés à l'école : téléphone cellulaire, tablettes ou jeux électroniques, etc. Tous ces règlements s'appliquent lors des sorties scolaires à moins d'indication contraire de la part de la direction. Au secondaire, l'utilisation du téléphone cellulaire est accordée pendant la récréation du midi **seulement**, à la cafétéria **seulement**.

### Contribuer de façon positive et responsable à la vie de l'école

---

- Fréquenter l'école tous les jours ;
- Être ponctuel et se présenter à l'école à l'heure ;
- Prendre soin des livres, des manuels et de tout autre matériel scolaire que l'école met à sa disposition et les rendre à la fin des activités scolaires ;
- Se conformer aux directives d'utilisation du réseau informatique ;
- Communiquer de manière respectueuse avec ses pairs en personne et par l'entremise des réseaux informatiques ;
- Coopérer avec les autres ;
- Respecter l'espace personnel, les droits et les biens des autres.

---

## Encadrement des élèves du préscolaire et du primaire

---

Le personnel de l'école applique une ou plusieurs conséquences en fonction de la gravité et de la fréquence de l'infraction. Dans un contexte de discipline progressive, plusieurs facteurs sont examinés avec soin. Des suivis spécifiques sont réalisés auprès des élèves ayant des besoins particuliers, notamment avec un plan d'intervention.

Le Portail parents (COBA) est utilisé pour communiquer les informations importantes entre enseignants et parents.

---

### Soutien à l'élève

---

À l'École arménienne Sourp Hagop, plusieurs mesures sont mises à l'œuvre pour soutenir et motiver les élèves au regard de leurs apprentissages et des attentes reliées au Profil de l'élève. Le Soutien au comportement positif et le programme Vers le pacifique sont deux programmes que le personnel de l'école met à profit pour faire évoluer nos élèves sur le plan social.

Le **Soutien au comportement positif (SCP)** vise à prévenir et gérer les comportements des élèves afin de maintenir un climat favorable aux apprentissages. Il s'appuie sur une vaste gamme de stratégies et de pratiques qui permettent d'atteindre les compétences du profil de l'élève de façon proactive et systématique à travers le modelage, la structuration de comportements par niveau, la répétition et les récompenses. Au **préscolaire et au primaire**, la période de *conseil de coopération* intégrée à l'horaire des élèves du primaire offre l'occasion aux enseignants de planifier de façon hebdomadaire l'enseignement explicite des comportements.

Le programme **Vers le pacifique** s'ajoute au SCP puisqu'il travaille de plus près les relations harmonieuses et pacifiques entre les pairs. Au préscolaire et au primaire, de 4 à 18 ateliers par niveau offre des outils autour de 9 thèmes: le conflit, les sentiments, la colère, la communication, l'écoute, l'empathie, l'estime de soi, la recherche de solutions et la résolution de conflits.

---

### Suivis de l'élève (Portail)

---

Tout comportement a une valeur numérique et des conséquences formatives sont établies en fonction de chaque écart de comportement observé (voir annexe 1). Pour des cas d'indiscipline mineurs, les enseignants attribuent un rapport de comportement électronique à la suite de 2 avertissements pour un même écart de comportement. Ce rapport est envoyé aux parents directement par l'entremise du portail COBA. Des rapports de comportements positifs sont aussi communiqués aux parents de la même manière.

## Récompenses

---

### Récompense mensuelle

Une récompense mensuelle est planifiée pour chaque cycle du primaire. Les dates des récompenses sont communiquées dans le calendrier mensuel. Les conditions de participation à cette activité varient selon le cycle.

- *Au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle du primaire*, un élève ayant reçu 3 rapports électroniques dans un même mois ne participe pas à la récompense mensuelle. Le port d'une tenue spéciale ne constitue pas une récompense de laquelle un élève peut-être privé.
- *Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire*, les élèves reçoivent 50 points par mois. Un élève ayant moins de 45 pts est privé de la récompense mensuelle et doit obligatoirement se rendre à une période de conseil de coopération supplémentaire. Au début de chaque mois, le pointage antérieur s'efface, pour tous les comportements observés négatifs et positifs, mais les commentaires demeurent dans le dossier de l'élève. L'élève peut alors se reprendre lors du prochain mois lorsque sa banque de 50 points se renouvelle.

### Récompenses par classe

Les enseignants peuvent utiliser en classe un système d'émulation adapté à leur classe, mais qui demeure compatible avec les règles du présent Code de vie et le système de suivis dans COBA. Les élèves peuvent donc avoir des récompenses supplémentaires de la part de leur enseignant ainsi que des conséquences formatives qui n'ont pas été énumérées à l'Annexe 1, le cas échéant.

### Remise de certificats de mérite

Les élèves qui accumulent, de façon régulière, plusieurs points de comportements positifs ou qui démontrent une amélioration de leur comportement reçoivent des récompenses supplémentaires. Des certificats de mérite remis en classe, des moments privilégiés avec un membre du personnel, des appels «soleil» aux parents figurent parmi les récompenses supplémentaires que peut se mériter un élève.

### Intervention par paliers (en cas d'écarts de comportements répétés)

L'École applique le principe de gradation dans l'application des sanctions. Toutefois, des comportements inacceptables et graves, clairement identifiés au Code de vie, peuvent entraîner des sanctions importantes; dans ces circonstances, le principe de gradation ne s'applique pas.

#### **1<sup>er</sup> niveau — Rencontre intervenant-élève**

Pour donner suite au non-respect d'une des consignes de l'école, l'intervenant rencontre l'élève et devra, dans la mesure du possible, imposer une conséquence qui visera la réparation des torts commis (Annexe 1).

## **2<sup>e</sup> niveau — Communication avec les parents (courriel ou appel téléphonique)**

Quand l’enseignant observe qu’il n’y a pas d’amélioration dans le comportement d’un élève, il doit envoyer un message à l’intention des parents.

## **3<sup>e</sup> niveau — Rapport de comportement électronique (onglet Suivis dans le Portail)**

Dans l’onglet «Suivis» du Portail, l’enseignant consigne la date, l’heure et l’écart de comportement observé. Le parent reçoit alors un courriel pour avertir d’accéder à son Portail parents. Tous les rapports électroniques resteront dans le dossier de l’élève pour l’année scolaire.

## **4<sup>e</sup> niveau — Rencontre direction-intervenant-élève**

À l’aide des traces illustrant ses interventions, l’enseignant informe la direction de la situation problématique causée par le comportement inapproprié et persistant de l’élève. La direction et l’enseignant rencontrent l’élève. Les principaux éléments de cette réunion et les décisions prises sont consignés par écrit. La direction informe par courriel les parents de la situation de leur enfant et fait appel à leur collaboration pour l’aider à améliorer sa conduite.

## **5<sup>e</sup> niveau – Rencontre parents-direction-intervenant-élève**

Après un échange d’idées, des décisions sont prises par les personnes présentes. La direction envoie un courriel aux parents dans lequel elle leur rappelle les mesures prises et elle les informe sur les prochaines étapes du processus d’intervention.

## **6<sup>e</sup> niveau — Suspension de l’élève (1<sup>ère</sup> fois)**

Cette suspension se fait à l’interne. Elle est d’une durée de 1 jour avec travaux à réaliser avant le retour en classe. L’élève doit se présenter au bureau de la direction le jour de la suspension.

## **7<sup>e</sup> niveau — Suspension de l’élève (2<sup>e</sup> fois)**

Cette suspension se fait à la maison. Elle est d’une durée de 1 jour avec travaux à réaliser avant le retour à l’école. L’élève doit se présenter au bureau de la direction avant de retourner en classe.

## **8<sup>e</sup> niveau — Mise sous période de probation**

Durant l’année scolaire, après une évaluation du dossier disciplinaire de l’élève, la direction convoque une rencontre avec l’élève, ses parents et les intervenants concernés. Les parents sont informés de la mise sous période de probation<sup>1</sup> de leur enfant. La direction communique régulièrement (deux fois par étape) avec les parents de l’élève afin de leur faire rapport de la situation de leur enfant.

## **9<sup>e</sup> niveau — Expulsion ou renvoi**

L’élève qui ne respecte pas les conditions de sa réadmission n’est pas réadmis l’année suivante. Dans certains cas, l’expulsion peut se faire en cours d’année.

---

<sup>1</sup> L’élève devra respecter des mesures d’encadrement particulières. Il signera alors, en présence de ses parents, un contrat par lequel il s’engage à respecter les attentes qui lui auront été signifiées s’il veut demeurer à l’École. Au terme de la période de probation, son dossier sera soumis aux fins d’évaluation à la direction, dans le but de statuer sur son maintien ou sa réadmission à l’École l’année suivante.

Un élève ne peut être sous probation qu’une seule fois au cours de ses études à l’École arménienne Sourp Hagop.

---

## Encadrement des élèves du secondaire

---

Le personnel de l'école applique une ou plusieurs conséquences en fonction de la gravité et de la fréquence de l'infraction. Dans un contexte de discipline progressive, plusieurs facteurs sont examinés avec soin. Des suivis spécifiques sont réalisés auprès des élèves ayant des besoins particuliers, notamment avec un plan d'intervention.

Le Portail parents (COBA) est utilisé pour communiquer les informations importantes entre enseignants et parents.

### Soutien à l'élève

---

À l'École arménienne Sourp Hagop, plusieurs mesures sont mises en œuvre pour soutenir et motiver les élèves au regard de leurs apprentissages et des attentes reliées au Profil de l'élève.

Dans un premier temps, chaque enseignant précise les comportements attendus de l'élève et applique le système de suivis de COBA établi par l'école. Ensuite, l'ensemble du personnel accompagne les élèves présentant des difficultés de comportement. Cet accompagnement peut se faire sous forme de rencontre individuelle avec un membre du personnel, d'ateliers en sous-groupe ou encore une intervention avec un psychoéducateur (au frais du parent).

### Suivis de l'élève (Portail)

---

Tout comportement a une valeur numérique et des conséquences formatives sont établies en fonction de chaque écart de comportement observé (voir annexe 2). Pour des cas d'indiscipline mineurs, les enseignants attribuent un rapport de comportement électronique à la suite d'un avertissement pour un même écart de comportement et les conséquences sont établies en fonction d'un pointage cumulatif. Le rapport est envoyé aux parents directement par l'entremise du portail COBA. Des rapports de comportements positifs sont aussi communiqués aux parents de la même manière.

### Récompenses

---

#### Récompense trimestrielle

Une activité récompense est organisée au terme de chaque étape. Les élèves du secondaire reçoivent 25 points par étape. Pour participer à la récompense trimestrielle, l'élève doit se maintenir au-delà du seuil établi<sup>2</sup> pour l'étape. Ces récompenses constituent des activités déterminées par un comité constitué d'enseignants, d'élèves et d'un membre de la direction. Les élèves qui ne se méritent pas la récompense trimestrielle doivent tout de même se présenter à l'école et effectuer des travaux.

---

<sup>2</sup> Le seuil minimum requis pour participer à la récompense varie selon la durée des étapes. Ainsi:

- 18 points sur 25 sont requis pour la récompense du 31 octobre 2018;
- 19 points sur 25 sont requis pour la récompense du 1er février 2019;
- 20 points sur 25 sont requis pour la récompense du 7 juin 2019.

Au début de chaque étape, le pointage antérieur s'efface, pour tous les comportements observés, mais les commentaires demeurent dans le dossier de l'élève. L'élève peut alors se reprendre lors de la prochaine étape lorsque sa banque de 25 points se renouvelle.

### **Remise de mention de mérite**

Les élèves qui se distinguent par leur comportement ou dans la qualité de leur travail reçoivent de la part de leurs enseignants une reconnaissance spéciale adressée à eux et à leurs parents. Lors d'une assemblée générale, ces élèves peuvent se mériter un certificat ou un prix pour souligner leur effort continu.

### **Intervention par paliers (en cas d'écarts de comportements répétés)**

---

L'École applique le principe de gradation dans l'application des sanctions. Toutefois, des comportements inacceptables et graves, clairement identifiés au Code de vie, peuvent entraîner des sanctions importantes; dans ces circonstances, le principe de gradation ne s'applique pas.

#### **1<sup>er</sup> niveau — Rencontre intervenant-élève**

Pour donner suite au non-respect d'une des consignes de l'école, l'intervenant rencontre l'élève et devra, dans la mesure du possible, imposer une conséquence qui visera la réparation des torts commis (Annexe 2).

#### **2<sup>e</sup> niveau — Rapport de comportement électronique (onglet Suivis dans le Portail)**

Dans l'onglet «Suivis» du Portail, l'enseignant consigne la date, l'heure et l'écart de comportement observé. Le parent reçoit alors un courriel pour avertir d'accéder à son Portail parents. Tous les rapports électroniques resteront dans le dossier de l'élève pour l'année scolaire.

#### **3<sup>e</sup> niveau — Retenue après l'école (à 20 points)**

L'élève est convoqué(e) à une retenue le mercredi de 16h00 à 18h00 avec des travaux à réaliser avant le retour en classe. La direction informe par courriel les parents de la date et l'heure de la retenue de leur enfant.

#### **4<sup>e</sup> niveau – Rencontre direction-intervenant-élève**

À l'aide des traces illustrant ses interventions, l'enseignant informe la direction de la situation problématique causée par le comportement inapproprié et persistant de l'élève. La direction et l'enseignant rencontrent l'élève. Il résume les éléments de cette rencontre et note les décisions prises (feuille de route, travaux supplémentaires...). La direction informe par courriel les parents de la situation de leur enfant et fait appel à leur collaboration pour l'aider à améliorer sa conduite.

#### **5<sup>e</sup> niveau – Retenue le samedi (à 15 points)**

L'élève est convoqué(e) à une retenue le samedi de 9h00 à 12h00 avec des travaux à réaliser avant le retour en classe. La direction informe par courriel les parents de la date et l'heure de la retenue de leur enfant.

## **6<sup>e</sup> niveau – Rencontre parents-direction-intervenant-élève**

Après un échange d'idées, des décisions sont prises par les personnes présentes. La direction envoie un courriel aux parents dans lequel elle leur rappelle les mesures prises et elle les informe sur les prochaines étapes du processus d'intervention.

## **7<sup>e</sup> niveau — Suspension de l'élève (à 10 points)**

Cette suspension se fait à l'interne. Elle est d'une durée de 1 jour avec travaux à réaliser avant le retour en classe. L'élève doit se présenter au bureau de la direction le matin de la suspension.

## **8<sup>e</sup> niveau – Mise sous période de probation**

Durant l'année scolaire, après une évaluation du dossier disciplinaire de l'élève, la direction convoque une rencontre avec l'élève, ses parents et les intervenants concernés. Les parents sont informés de la mise sous période de probation<sup>3</sup> de leur enfant. La direction communique régulièrement (deux fois par étape) avec les parents de l'élève afin de leur faire rapport de la situation de leur enfant.

## **9<sup>e</sup> niveau — Suspension de l'élève (à 5 points)**

Cette suspension se fait à la maison. Elle est d'une durée de 1 jour avec travaux à réaliser avant le retour à l'école. L'élève doit se présenter au bureau de la direction avant de retourner en classe.

## **10<sup>e</sup> niveau — Expulsion ou renvoi**

L'élève qui ne respecte pas les conditions de sa réadmission n'est pas réadmis l'année suivante. Dans certains cas, l'expulsion peut se faire en cours d'année.

---

<sup>3</sup> *L'élève devra respecter des mesures d'encadrement particulières. Il signera alors, en présence de ses parents, un contrat par lequel il s'engage à respecter les attentes qui lui auront été signifiées s'il veut demeurer à l'École. Au terme de la période de probation, son dossier sera soumis aux fins d'évaluation à la direction, dans le but de statuer sur son maintien ou sa réadmission à l'École l'année suivante. Un élève ne peut être sous probation qu'une seule fois au cours de ses études à l'École arménienne Sourp Hagop.*



---

*Annexe 1 : Conséquences formatives et valeur dans COBA pour le primaire*

---

<b>ATTITUDE FACE AU TRAVAIL SCOLAIRE</b>				
<b>Comportements positifs</b>	<b>Valeur COBA</b>	<b>Comportements à améliorer</b>	<b>Valeur COBA</b>	<b>Conséquence formative</b>
Langue du cours parlé	1	Non-respect de la langue du cours	-1	traduire les mots de dictée de la semaine dans les 3 langues de l'école et les remettre à l'enseignant
Travail autonome	2	Devoir non fait	-2	Faire le devoir avant de participer à une activité spéciale (ex: récompense hebdomadaire)
		Devoir bâclé ou incomplet	-1	Refaire le travail selon les exigences de l'enseignant
Travail en équipe	2	Ne collabore pas en équipe	-2	Faire une recherche sur l'importance du travail en équipe et présenter tes résultats à la classe
Participation <i>Action de prendre part de façon active et positive aux activités proposées, que ce soit individuellement ou en groupe.</i>	2	Ne travaille pas en classe	-3	Se présenter à la période de récupération de l'enseignant de la matière.
Organisation remarquable	2	Manque de matériel	-2	Chercher des stratégies pour faciliter l'organisation (ex: Mettre une feuille dans sa chambre qu'il ou elle lit chaque soir en faisant son sac)
Utilisation efficace de son temps	2			

Excellent travail	5	Plagiat	-10	Faire une recherche sur les conséquences du plagiat et les présenter aux élèves d'un autre groupe
Travail amélioré	3			
Effort digne de mention <i>Mobilisation des forces de l'élève qui lui permet de surmonter un obstacle, de résoudre un problème, d'atteindre ses objectifs, de mener à terme un projet. Cette mobilisation mérite d'être récompensée dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'un travail exigeant est demandé à l'élève ou lorsqu'il améliore sensiblement ses performances et réussites en cours d'année ou en cours d'étape.</i>	5			

RELATIONS AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE				
Comportements positifs	Valeur COBA	Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
Élève respectueux; poli	3	Impolitesse envers un adulte** <i>Manque aux usages et aux règles qui régissent le comportement et le langage à l'École; manque de respect envers les adultes de l'École</i>	-8	S'excuser immédiatement auprès de l'adulte Trouver un geste réparateur approuvé par la direction Ex: rendre service, avoir une responsabilité temporaire
Respect des consignes	3	Ne pas suivre les consignes d'un intervenant	-2	S'excuser immédiatement Rendre service à l'adulte envers qui l'écart a été commis
		Non-respect des règles dans l'autobus	-2	Écrire une lettre d'excuse au chauffeur d'autobus Effectuer une recherche sur les règles de sécurité en transport scolaire; les présenter à des élèves d'un autre groupe
		Non-respect des règles de la cafétéria	-2	Écrire une lettre d'excuse à la surveillante de la cafétéria Aider la surveillante pendant le dîner du lendemain
		Ne pas prendre le rang à la cloche	-2	Pratiquer le rang pendant la prochaine récréation; Réfléchir sur les conséquences naturelles de son geste et rédiger une lettre d'engagement
		Ne pas être à l'endroit désigné à	-2	Réfléchir sur les conséquences naturelles de

		l'heure prévue		son geste Proposer des solutions pour s'aider à être à la bonne place et les valider avec un adulte
Service rendu	3			

RELATIONS AVEC LES AUTRES ÉLÈVES				
Comportements positifs	Valeur COBA	Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
Élève respectueux, poli	3	Impolitesse envers un élève*	-3	S'excuser immédiatement auprès de l'élève; Trouver un geste réparateur approuvé par l'enseignant (ex: dessin ou carte d'excuse, rendre service).
<p>Influence positive <i>L'influence positive sur un groupe est le leadership exercé par une personne sur un groupe, qui est bénéfique à celui-ci. L'effet est notamment de créer un bon climat entre les élèves qui le composent.</i></p> <p><i>L'influence positive sur un individu est l'effet bénéfique que la personne exerce sur quelqu'un, que ce soit sur sa vie personnelle, ses relations avec ses pairs et avec les adultes, ou sur son travail à l'École.</i></p>	5	<p>Influence négative sur le groupe <i>Emprise qu'une personne exerce sur quelqu'un ou sur un groupe, qui lui est nuisible sur le plan personnel, sur le plan des relations avec ses pairs et avec les adultes, ou sur son travail à l'École.</i></p> <p><i>Pour le groupe, l'effet est notamment de créer un mauvais climat entre les élèves qui le composent.</i></p>	-5	S'excuser immédiatement auprès du groupe; Se rendre à la période de récupération de l'enseignant(e); Trouver avec son enseignant un service à rendre au groupe ou une activité à faire en groupe.
Service rendu	3	Manque de collaboration lors d'un jeu - conflit	-3	S'excuser immédiatement; Trouver des qualités à la personne envers qui l'écart de comportement a été observé; Présenter les qualités en présence d'un adulte témoin.
Partage	2			
<p>Modèle positif <i>Personne qui possède des qualités humaines</i></p>	5	<p>Intimidation** <i>Tout comportement, parole, acte ou</i></p>	-10	Être retiré(e) immédiatement pour réfléchir Faire une recherche sur les impacts de

<p><i>à un haut niveau, et qui est une source d'admiration et d'inspiration pour ses pairs.</i></p>		<p><i>geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</i></p>		<p>l'intimidation sociale, verbale, physique ou électronique Préparer une lettre ou une carte d'excuse à l'élève Jouer avec l'élève sous la surveillance d'un adulte</p>
		<p><b>Violence*</b> <i>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</i></p>	<p>-10</p>	<p>Être retiré(e) pour retrouver le calme (auprès du surveillant) Faire une recherche sur les impacts de la violence physique, verbale ou écrite et la présenter lors de la prochaine période de conseil de coopération Préparer un geste réparateur (ex: lettre d'excuse, aider la victime dans une responsabilité de classe) Jouer avec l'élève sous la surveillance d'un adulte pendant la récréation</p>

COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX				
Comportements positifs	Valeur COBA	Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
Comportement positif Manière de se conduire correctement et de façon constructive en toutes circonstances, notamment pour son travail, ses relations avec ses pairs et avec les adultes.	2	Langage vulgaire*	-3	S'excuser immédiatement Faire une présentation aux élèves d'un autre groupe Ex: Présenter aux élèves de 3e année les bonnes façons de communiquer
		Colère incontrôlable	-5	Être retiré(e) jusqu'à ce qu'il (elle) se calme Emprunter des livres sur les façons de gérer sa colère (bibliothèque ou recherche Internet); les présenter aux élèves de sa classe ou à ceux d'un autre groupe
		Courir ou crier dans l'école	-2	Marcher dans le corridor en silence pendant 5 minutes. Ce temps peut augmenter selon le nombre d'avertissements donnés à l'élève.
		Déranger en classe et/ou bavardage	-3	S'excuser au groupe immédiatement Rattraper le temps perdu Ex: Perdre son droit de parole, rester après l'école pour reprendre les minutes (16 h -16 h 10)
		Avoir un objet non permis en classe ou dans l'école*	-2	Donner l'objet à l'intervenant immédiatement Réfléchir aux conséquences naturelles d'avoir

		<i>Tout article dangereux, toute arme (réelle ou fausse) ou tout objet interdit par la loi. Tous les appareils électroniques ou les jeux sauf ceux fournis par l'École ou sauf l'approbation de la Direction</i>		l'objet dans la classe ou à l'école avec un adulte. Un objet est confisqué par l'école pour 1 semaine lors d'une 1 <sup>re</sup> intervention, 2 semaines pour une 2 <sup>e</sup> intervention et pour le reste de l'année lors d'une 3 <sup>e</sup> intervention.
Comportement amélioré	5			
Respect de l'uniforme	2	Non-respect de l'uniforme	-2	Corriger la tenue dès que possible Faire une lettre d'engagement pour s'assurer de ne pas répéter la même erreur
Respect de l'environnement; Propreté des lieux	2	Non-respect de l'environnement/ la propreté	-2	Ramasser les dégâts Sensibiliser ses camarades à la propreté après une entente avec son enseignant
Respect du matériel	2	Vandalisme*	-10	Rembourser l'objet vandalisé Observer le concierge pendant qu'il remplace l'objet vandalisé, si possible Ex: payer pour la nouvelle serrure et accompagner le concierge pendant qu'il répare la serrure brisée de la salle de bain.
		Vol ou utilisation sans permission d'un objet appartenant à autrui; vol de matériel	-3	S'excuser immédiatement Remplacer l'objet s'il y a lieu Faire une recherche sur les conséquences du geste et la remettre à son enseignant
Assiduité	2	Retard non-motivé pour entrer en classe (pendant la journée)	-2	Se présenter à la période de perfectionnement de l'enseignant;



---

Annexe 2 : Conséquences formatives et valeur dans COBA pour le secondaire

---

<b>ATTITUDE FACE AU TRAVAIL SCOLAIRE</b>		
<b>Comportements à améliorer</b>	<b>Valeur COBA</b>	<b>Conséquence formative</b>
Non-respect de la langue du cours	-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduire des mots de vocabulaire liés à la matière du cours dans la langue parlée en classe</li> <li>- Travail de la banque selon la langue non respectée.</li> <li>- Relever les avantages de parler la langue du cours</li> </ul>
Devoir non fait	-2	Refaire le devoir et donner un devoir supplémentaire
Devoir bâclé ou incomplet	-1	Refaire le devoir
Travail insuffisant en classe	-2	Se présenter à une période de récupération
Manque de collaboration en travail d'équipe	-2	Être privé(e) d'un prochain travail d'équipe
Manque de matériel	-1	Démontrer à son enseignant pendant quelques cours qu'il se présente avec tout le matériel
Plagiat	-5	Effectuer un autre travail et faire une recherche sur les sites des collèges/universités au sujet des sanctions du plagiat
Devoir plagié	-3	Refaire le devoir et faire un devoir supplémentaire

RELATIONS AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE		
Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
Impolitesse envers un adulte** <i>Manque aux usages et aux règles qui régissent le comportement et le langage à l'École; manque de respect envers les adultes de l'École</i>	-5	S'excuser immédiatement verbalement et/ou par écrit. Reconnaître le comportement impoli. Assumer une responsabilité envers l'enseignant.
Ne pas respecter les consignes d'un intervenant	-2	S'excuser immédiatement Rendre service à l'adulte envers qui l'écart a été commis
Ne pas respecter les règlements de l'autobus	-2	Écrire une lettre d'excuse au chauffeur d'autobus Effectuer une recherche sur les règles de sécurité en transport scolaire; les présenter à des élèves d'un autre groupe
Ne pas respecter les règlements de la cafétéria	-2	Écrire une lettre d'excuse à la surveillante de la cafétéria Aider la surveillante pendant le dîner du lendemain

RELATIONS AVEC LES AUTRES ÉLÈVES		
Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
<p>Impolitesse envers un élève*; abus verbal <i>Manque aux usages et aux règles qui régissent le comportement et le langage à l'École; manque de respect envers les autres élèves</i></p>	-5	S'excuser immédiatement et assumer un geste réparateur.
<p>Influence négative sur le groupe <i>Emprise qu'une personne exerce sur quelqu'un ou sur un groupe, qui lui est nuisible sur le plan personnel, sur le plan des relations avec ses pairs et avec les adultes, ou sur son travail à l'École.</i></p> <p><i>Pour le groupe, l'effet est notamment de créer un mauvais climat entre les élèves qui le composent.</i></p>	-5	<p>S'excuser immédiatement auprès du groupe; Se rendre à la période de récupération de l'enseignant(e); Trouver avec son enseignant un service à rendre au groupe ou une activité à faire en groupe.</p>
<p>Intimidation** <i>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</i></p>	-10	Suivre les modalités d'intervention établies dans le plan de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation
<p>Violence* <i>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</i></p>	<p>Violence verbale -10</p> <p>Violence physique -10</p>	

COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX		
Comportements à améliorer	Valeur COBA	Conséquence formative
Langage vulgaire*	-2	S'excuser immédiatement; Assumer un geste réparateur
Bousculade répétée dans les corridors	-2	Réflexion écrite sur les conséquences.
Déranger en classe et/ou bavardage	-2	Préparer pour le cours suivant une courte présentation orale sur la notion vue au cours qu'il a dérangé.
Avoir un objet non permis en classe ou dans l'école* <i>Tout article dangereux, toute arme (réelle ou fausse) ou tout objet interdit par la loi.</i> <i>Les téléphones cellulaires ne sont pas permis à l'école sauf pendant les périodes et les lieux définis par la Direction.</i>	-2	Donner l'objet à l'intervenant immédiatement Réfléchir aux conséquences naturelles d'avoir l'objet dans la classe ou à l'école avec un adulte. Un objet est confisqué par l'école pour 3 semaines lors d'une 1 <sup>re</sup> intervention, 6 semaines pour une 2 <sup>e</sup> intervention et pour le reste de l'année lors d'une 3 <sup>e</sup> intervention.
Geste indécent	-5	Rencontre avec le parent la direction et l'enseignant concerné (s'il y a lieu).
Fugue	-10	Présence à la retenue du samedi suivant. Travail à faire sur la responsabilité de l'école et sur sa sécurité.
Non-respect de l'uniforme	-2	L'élève ne peut entrer en classe et, avec le surveillant, il corrige l'uniforme (de son casier ou dans les objets perdus). Une note est mise dans son agenda pour que la perte de point ne se répète pas à chaque période si le changement est impossible.
Non-respect de l'environnement/ la propreté	-2	Travaux communautaires. Réparation
Vandalisme*	-5	Travail communautaire
Vol ou utilisation sans permission d'un objet appartenant à autrui; vol de matériel	-5	Rencontre avec le parent la direction et l'enseignant concerné (s'il y a lieu).
Retard non-motivé pour entrer en classe (pendant la journée)	-1	Se présenter plus tôt au début du cours suivant avec cet enseignant.

